

N° formateur : 54.86.002.98.86
Certifié Qualiopi (actions de formation)

Formation LA GESTION DE LA PÉRIODE D'ESSAI Atelier pratique

Ten France POITIERS
Le 04/03/2026 – V1_2026

PUBLIC

Dirigeants et gestionnaires du personnel (DRH, DAF, RRH, assistant(e) RH, gestionnaires des payes...).

Disposer d'une connaissance de base du droit du travail et/ou d'une expérience pratique des ressources humaines est un plus.

PREREQUIS

Aucun prérequis

EQUIPEMENT REQUIS

Pour le présentiel, aucun équipement particulier n'est requis pour les stagiaires.

Pour le suivi par visioconférence, obligation de disposer d'un outil informatique (ordinateur...) équipé de caméra et micro.

ACCESSIBILITE



Nos séances sont accessibles à différents types de handicap. Contacter le référent handicap (cf. référents Qualiopi) avant la conclusion de la convention pour vérifier les possibilités d'adaptation

CERTIFIE QUALIOPi

Dans la catégorie « Actions de formation »



02/04/2026
8h30-10h30



2 h



Inter-Entreprises
Présentiel et
distanciel*



240 € HT
(288 € TTC)

Lieu de la formation : TEN France 24 bis rue Victor Grignard 86000 POITIERS

*Visioconférence en direct via TEAMS

Inscription

AU PLUS TARD LE : 27/03/2026

Bulletin d'inscription à adresser par mail à formation@tenfrance.com ou inscrivez-vous en ligne :

[INSCRIPTION](#)

Inscription confirmée par mail, envoi de la convention de formation et de la convocation sur laquelle vous retrouverez les modalités du déroulement de la formation

- Envoi d'un accès à l'**espace entreprise** réservé au correspondant formation
- Envoi d'un accès à l'**espace apprenant** réservé au stagiaire

Objectifs pédagogiques

- Connaître la réglementation relative à la période d'essai
- Pouvoir appliquer cette réglementation de la manière la plus adaptée

Programme de la formation

Le plan de la formation figure à la dernière page du présent document.

Animation & moyens pédagogiques

Formation animée par un avocat en droit du travail, **Maître Kristelle LE BORGNE**.

Le formateur répondra à toutes les questions posées en lien avec la formation et des échanges avec les stagiaires ponctueront la formation.

- Remise et diffusion d'un powerpoint
- Illustrations concrètes et commentées



:: Suivi des présences & certificat de réalisation

Le stagiaire devra se connecter sur l'espace apprenant pour signer l'émargement et attester de sa présence.

Pour une formation en visioconférence : la présence est également contrôlée par l'intervenant(e). Le stagiaire devra activer sa webcam et s'identifier avec ses prénom et nom lors de la connexion à la session.

Remise d'un certificat de réalisation et de la feuille de présence en fin de formation sur la base de l'émargement, disponibles sur les espaces « apprenant » et « entreprise ».

:: Evaluations & Satisfaction

Evaluations par le stagiaire (espace apprenant) :

- Lors de la séance, une évaluation des apprentissages sera opérée par un **CONTRÔLE DES CONNAISSANCES** acquises par le stagiaire sur la base d'un questionnaire et dont la correction sera effectuée collectivement.
- A CHAUD, dès la fin de la formation, pour mesurer la satisfaction et la perception de l'évolution de ses compétences par rapport aux objectifs de la formation.
- A FROID, de 45 à 60 jours environ après la formation pour valider le transfert de ses acquis en situation de travail.

Evaluation par le responsable hiérarchique (espace entreprise) :

- A FROID, de 45 à 60 jours environ après la formation pour valider le transfert des acquis du collaborateur (stagiaire) en situation de travail.

:: Contacts

SUIVI ADMINISTRATIF DE LA FORMATION

(pour toute information sur inscription, convention, accès extranet, documents mis à disposition, facturation...)

Magali CARTRON, assistante formation

☎ 05 19 09 01 43 @ formation@tenfrance.com

INTERVENANT(E)

Kristelle LE BORGNE, avocate

☎ 05 19 09 01 37 @ kleborgne@tenfrance.com

:: A noter

Sont disponibles sur notre site internet <https://www.tenfrance.com/formations.htm> :

- Notre règlement intérieur formation
- Nos conditions générales de vente
- Notre livret d'accueil formations
- Le certificat Qualiopi

:: Référents Qualiopi

- *Référent pédagogique* : Alexandra SERVOUZE MERCIER, avocate associée Droit du travail (conseil social) et droit de la sécurité sociale et protection sociale
- *Référent handicaps* : Benoît TRIPON, avocat associé Droit du travail (conseil social) et droit de la sécurité sociale et protection sociale
- *Référent administratif* : Fabienne JAMMES, assistante juridique

CONTENU DE LA FORMATION

I - DANS QUELS CAS PRÉVOIR UNE PÉRIODE D'ESSAI ?

- 1) Objet et intérêt de la période d'essai
- 2) Dans quels types de contrats ?

II - COMMENT FORMALISER LA PÉRIODE D'ESSAI DANS LE CONTRAT DE TRAVAIL ?

III - QUELLE DURÉE FIXER ?

- 1) Durée de la période d'essai initiale
- 2) Modalités de décompte de la période d'essai
- 3) Renouvellement de la période d'essai

IV - LA RUPTURE DE LA PÉRIODE D'ESSAI : QUELLES PRÉCAUTIONS PRENDRE ?

- 1) Les conditions d'une rupture licite de la période d'essai
- 2) Formalisme et délais à respecter pour rompre la période d'essai